

LA PLANIFICATION DU GENOCIDE

DES TUTSI ET DES HUTU

PAR PAUL KAGAME.

1. ENTENTE EN VUE DE COMMETTRE LE GÉNOCIDE : NOUVEAU DÉRAILLEMENT DU TPIR.

Devant la grande difficulté à prouver l'existence d'un plan de génocide contre les membres de l'ethnie Tutsi imputé à tort au gouvernement que j'ai dirigé du 9 avril au 14 juillet 1994, le Procureur du TPIR a fait la tentative de la faire accepter par le truchement d'un constat judiciaire.

La Chambre de Première Instance présidée par le Juge BYRON a eu raison de rejeter la requête et a demandé au Procureur de rapporter dans tous les cas la preuve de ce génocide qu'il a imputé à toute l'élite de l'ethnie Hutu. N'ayant pas d'autre alternative, il a fait recours à la Chambre d'Appel du TPIR qui a manifestement erré en faisant droit à cette requête sans fondement. Pour faire son fameux constat judiciaire, la Chambre d'Appel s'est abusivement basée sur les expertises fallacieuses, manipulées et commanditées au nom des Nations Unies. La décision rendue par la Chambre d'Appel est donc à cet égard juridiquement inacceptable. Il convient de faire remarquer qu'avant ce constat judiciaire, les personnes accusées de ce crime abominable qu'est le génocide avaient été condamnées et d'autres acquittées dont le doyen du gouvernement dit intérimaire que j'ai eu à diriger, Monsieur André NTAGERURA.

Malgré ce constat judiciaire, le procureur ne s'est pas empêché de recourir aux méthodes non moins critiquables. Dans le procès dit KAREMERA et alii, dans une tentative désespérée de prouver l'existence d'un plan de génocide prétendument élaboré par le parti MRND, parti qui aurait convaincu les Forces Armées Rwandaises et les autres partis, le Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda s'est rendu coupable d'un crime de faux et usage de faux en faisant écrire deux lettres adressées aux FAR et aux différentes autorités administratives et politiques du pays, qu'il a fait attribuer au Président du MRND Matthieu NGIRUMPATSE, avec une signature imitée de ce dernier. L'affaire ayant été portée devant la Chambre, tout a été mis en œuvre pour étouffer cette malversation judiciaire avérée, et ce crime est resté impuni. Cette chambre est actuellement en train de s'évertuer pour trouver à tout prix des motifs de condamnation des innocents accusés dans l'affaire en question.

Avant la condamnation dernièrement intervenue dans le procès Butare où la Ministre Pauline NYIRAMASUHUKO a été condamnée pour entente en vue de commettre le génocide, entente qui aurait eu lieu le 17 avril 1994 à Butare, soit huit jours après la mise en place de mon du Gouvernement, entre 1999 et 2011, aucun autre accusé devant le TPIR n'avait été

condamné pour ce crime. Le Ministre de l'Information condamné pour entente l'a été pour prétendument s'être entendu avec le préfet de Kibuye et l'Homme d'Affaires, Obed RUZINDANA, à une date qui n'a rien à voir ni avec celle du 17 avril 1994, ni avec Butare. Et surtout, cette condamnation pour ce fait est d'autant plus ridicule et tirée par les cheveux que ni Obed RUZINDANA, ni le préfet de Kibuye n'ont été condamnés ni pour entente entre eux, ni pour entente avec Eliézer NIYITEGEKA.

Le monde doit savoir qu'avec la condamnation de Pauline NYIRAMASUHUKO pour crime d'entente en vue de commettre le génocide, crime qui aurait eu lieu les 17 et 19 avril 1994 à Butare, la Chambre de première instance II présidée par le juge William H. SEKULE, le TPIR a donné le ton de la manipulation judiciaire pour prouver l'absurde. En effet, si le TPIR établit le génocide à partir de sa planification, qu'en est-il des personnes condamnées pour des faits prétendument commis avant la date du 17 avril 1994?

Le TPIR se garde bien de vouloir affronter la réalité de la situation rwandaise et reste piégée dans le moule du mensonge et de la manipulation et se comporte comme une institution manifestement corrompue au service du général KAGAME, véritable auteur et planificateur désormais incontesté du génocide du peuple rwandais et congolais pour ses propres intérêts et pour ceux de ses sponsors occidentaux bien connus. Actuellement, le monde commence à se demander si ce tribunal que mon Gouvernement a vivement souhaité et qu'il a soutenu depuis sa création, permettra d'écrire la véritable histoire du génocide rwandais, histoire dépouillée de toute émotion et de tout esprit partisan. Mais comment y arrivera-t-il s'il se refuse d'arrêter, de juger et de condamner les auteurs de l'attentat terroriste du 6 avril 1994, attentat sans lequel ce fameux tribunal n'aurait jamais vu le jour ?

Lors de mon audition, devant l'équipe du juge anti-terroriste français, Jean-Louis BRUGUIERE, suite à la commission rogatoire du 26 mars 2003, j'ai indiqué en guise de conclusion:

« Il n'est pas besoin de démontrer que l'assassinat et la mort du Président HABYARIMANA fut l'étincelle des massacres sans nom des Hutu modérés ou pas, de Twa dont on ne parle jamais et du génocide des Tutsi. Le gouvernement intérimaire que je dirigeais en était conscient dès le début de sa mise en place, raison pour laquelle il n'a jamais cessé de réclamer que les auteurs de cet ignoble assassinat soient identifiés et traduits devant la justice. J'affirme qu'il n'y avait pas, à ma connaissance, un plan d'extermination de la race Tutsi, donc pas de plan de génocide des Tutsi, que je reconnais et que j'ai toujours reconnu. Les jugements rendus par le TPIR, condamnant certaines personnes, dont je fais partie, se basent sur un fondement faux de détruire une ethnie, cette intention n'existait pas pour les individus en question (mens rea, c'est-à-dire l'intention morale de détruire une ethnie).

La présentation de la situation par le Bureau du Procureur du TPIR que les échelons administratifs du pouvoir (Président de la République, Premier Ministre, Gouvernement, Préfets, Bourgmestres, Conseillers Communaux et Responsables des Cellules), la structure pyramidale du pouvoir, avait planifié le génocide, cette situation est fautive. Dans mes déclarations antérieures, j'ai indiqué que j'avais constaté que certains groupes en dehors de la structure pyramidale du pouvoir, avaient probablement planifié ce génocide. Ce sont ces groupes que le TPIR se doit d'identifier et de démasquer».

Je reconnais donc qu'il y a eu un génocide des Tutsi, mais son plan et l'entente en vue de le commettre sont à rechercher ailleurs que du côté du Gouvernement rwandais d'avril à juillet 1994. Les hommes épris de justice et de vérité trouveront ce plan et cette entente au sein du FPR dirigé par Paul KAGAME. Ils y trouveront également le plan d'exterminer une grande partie de la population Hutu du Rwanda.

D'aucuns seront tentés de mettre en doute la présente déclaration en raison du fait que j'ai plaidé coupable. Cependant, je tiens à préciser que cet aveu de culpabilité m'a été extorqué dans des circonstances que j'expliquerai à d'autres occasions. Je reviendrai notamment sur : l'isolement total pendant près de 9 mois à Dodoma, à plus de 500 kms du siège du TPIR, le refus entêté de me commettre un avocat de mon choix, la commission d'un avocat proche du procureur MUNA et acquis à la cause défendue par le Tribunal, le harcèlement moral, les tortures psychologiques, les menaces de mort constamment brandies par l'agent du TPIR Pierre DUCLOS connu pour ses malversations judiciaires et coups d'escroquerie.

Le procureur et le TPIR en général sont bien placés pour confirmer que mon aveu de culpabilité devant ce Tribunal n'a absolument aucun semblant de crédibilité, puisque, ni les juges, ni le Procureur lui-même n'ont jamais osé l'opposer à qui que ce soit. Une plaidoirie de culpabilité faite par un premier ministre d'un gouvernement, n'aurait pas manqué de faire référence dans les conditions normales, si elle avait été réellement crédible ! Je dénonce une fois de plus ce plaidoyer d'aveu de culpabilité et je condamne la stratégie politico-judiciaire du TPIR qui a conduit à l'extorsion de cet aveu.

Le TPIR va bientôt fermer ses portes en laissant le peuple rwandais et la communauté internationale dans la confusion la plus totale. Il en est tellement conscient qu'avec la condamnation des ministres NYIRAMASUHUKO, MUGIRANEZA et MUGENZI, il a décidé de confectionner un semblant d'entente pour commettre le génocide au sein de mon gouvernement, juste pour se donner la bonne conscience d'avoir condamné des personnes pour des crimes commis par le Général KAGAME, son FPR et ses Interahamwe, consacrant ainsi à jamais l'impunité de ces criminels.

En effet, le 24 juin 2011, la Chambre II du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a rendu son verdict dans le procès dit « *Butare* ». Pour la première fois, ce Tribunal a condamné pour crime « *d'entente en vue de commettre le génocide* » un des membres du gouvernement intérimaire, Madame Pauline NYIRAMASUHUKO, du fait qu'elle se serait entendue avec d'autres membres de ce gouvernement pour commettre le génocide. Le 30 septembre 2011, la même Chambre II autrement composée a déclaré également les Ministres Prosper MUGIRANEZA et Justin MUGENZI coupables du même crime. Tous ces trois Ministres ont été reconnus coupables de ce crime en raison de leur participation au Conseil des Ministres tenu le 17 avril 1994 au cours duquel il a été décidé de démettre de ses fonctions le préfet de préfecture Butare, Monsieur Jean Baptiste HABYARIMANA d'ethnie Tutsi. Les

juges prétendent que cette décision serait la preuve de cette entente. Étrange pièce à conviction !

Ces deux jugements traduisent le désarroi, voire la dérive du TPIR incapable de démontrer la planification du génocide des Tutsi par le régime HABYARIMANA ou par le gouvernement intérimaire entré en fonction le 9 avril 1994. En effet, à les lire, on est porté à conclure objectivement qu'avant le 17 avril 1994, il n'y a pas eu de génocide. Or, le constat judiciaire dressé par la Chambre d'Appel de ce même Tribunal en date du 26 juin 2006 veut que le génocide ait commencé le 6 avril 1994. Plusieurs experts, y compris ceux des Nations Unies, affirment que ce génocide a été déclenché par l'attentat terroriste contre l'avion du Président HABYARIMANA, le soir de ce 6 avril 1994.

L'analyse de ces positions montre qu'aucun juge raisonnable ne peut soutenir que les membres du gouvernement intérimaire se seraient entendus en vue de commettre le génocide le 17 avril 1994 puisque ce génocide était déjà en cours depuis le 6 avril 1994. L'attitude actuelle du TPIR fait alors comprendre qu'après s'être refusé d'identifier et de poursuivre l'auteur de l'attentat du 6 avril 1994, il se voit dans l'obligation de tromper encore une fois l'opinion publique en prétendant qu'il a enfin, après 17 ans d'existence, découvert l'entente en vue de commettre le génocide au gouvernement intérimaire. Mais, c'est nager à contre courant puisque plusieurs éléments de preuve désignent le chef militaro-politique du FPR, le Général Paul KAGAME comme l'auteur de cet attentat qui est une partie intégrante du plan d'extermination pensé, testé et mis en branle par la clique militaro-politique dirigeante de ce front. Ceci est tellement évident que cette clique elle-même affirme, contrairement au TPIR, que le génocide a commencé au Rwanda le 1er octobre 1990, début de la guerre et des massacres perpétrés contre le peuple rwandais. Le sang versé ce jour là à Kagitumba, poste nord-est frontalier avec l'Ouganda, est une marque indélébile du point de départ de ce génocide qui va enfin émouvoir le monde entier à partir du 6 avril 1994. À ces deux dates, ce fut le FPR qui donna le coup d'envoi. Il a chaque fois agi selon un plan mûrement réfléchi. Ainsi, le 2 avril 1994, soit 4 jours seulement avant le début des grands massacres d'avril-juillet 1994, le Général Paul KAGAME a déclaré au général Roméo DALLAIRE, commandant de la force militaire de la Mission des Nations Unies au Rwanda *« que nous étions à la veille d'un cataclysme et qu'une fois enclenché, aucun moyen ne permettrait de le contrôler »*.

Le cataclysme dont il est question ici, c'est l'hécatombe d'avril-juillet 1994, consécutive à l'assassinat du Président HABYARIMANA. Le dire et l'annoncer, voilà plutôt la preuve irréfutable de l'existence du plan de génocide ; voilà l'identité du premier haut responsable de la planification de ce cataclysme que personne ne put effectivement ni arrêter ni contrôler.

Le moment est donc venu de mettre fin au mensonge, de désigner correctement les vrais auteurs de la catastrophe qui s'est abattue sur le Rwanda et de les poursuivre en justice. Certains hauts responsables militaires et politiques du FPR fatigués de colporter des mensonges se décident, les uns après les autres, de dire enfin la vérité. Le major Théogène RUDASINGWA, ancien Secrétaire exécutif du FPR, ancien ambassadeur de Paul KAGAME

aux Etats Unis et ancien Directeur de cabinet de ce président affirme sans détours, dans sa déclaration du 1er octobre 2011 :

“La vérité doit maintenant être dite. Paul Kagamé, alors commandant en chef de l'Armée Patriotique Rwandaise, la branche armée du Front Patriotique Rwandais, est personnellement responsable de l'attentat contre l'avion. En Juillet 1994, Paul Kagamé lui-même, avec son insensibilité caractéristique et beaucoup de jubilation, m'a dit qu'il était responsable de l'attentat contre l'avion. Malgré les dénégations publiques, le fait de la culpabilité de Kagamé dans ce crime est aussi un «secret» public au sein des cercles du FPR et des RDF (Rwandese Defense Forces). Comme bon nombre au sein de la direction du FPR, et malgré le fait que je savais que Kagamé était coupable de ce crime, j'ai vendu avec enthousiasme cette version trompeuse de l'histoire, surtout pour les étrangers qui en gros sont arrivés à y croire.

L'atmosphère politique et sociale durant la période allant de la signature des Accords d'Arusha en août 1993 a été très explosive. En tuant le président Habyarimana, Paul Kagamé a introduit une "wild card" dans un cessez-le feu déjà fragile. Cela a créé un puissant déclencheur, l'escalade d'un point de basculement vers la reprise de la guerre, le génocide civil et la déstabilisation à l'échelle régionale qui a dévasté depuis la région des Grands Lacs.

Paul Kagamé doit être immédiatement inculpé pour ce crime et ses conséquences”.

En ma qualité de Chef du gouvernement intérimaire, je détiens moi-même des preuves irréfutables montrant effectivement l'implication de Paul KAGAME et d'autres responsables du FPR dans la préparation, le déclenchement et l'exécution du génocide. J'ai remis au Procureur du TPIR une copie de toutes ces données et lui ai démontré que le gouvernement intérimaire n'a pas planifié le génocide. De fait, s'il y avait eu planification, elle aurait été l'affaire de tous les hommes et les femmes qui ont fait partie de mon gouvernement jusqu'à notre départ en exil en juillet 1994. Or certains de mes ministres n'ont été ni inquiétés ni poursuivis ; d'autres, après un procès soit en première instance, soit en appel, ont été acquittés. Autant dire que la planification du génocide est à rechercher ailleurs qu'au gouvernement intérimaire. Comme je vais le démontrer ci-après, elle est l'affaire de Paul KAGAME et de sa clique militaro-politique à la tête du FPR/APR.

2. PLANIFICATION DU GENOCIDE DES TUTSI.

2.1. INTENTION GENOCIDAIRE, MENS REA, DE PAUL KAGAME¹.

L'incitation à l'extermination des Tutsi avait pour fonction principale de dissimuler puis de justifier celle des Hutu initialement voulue et planifiée en Ouganda par MUSEVENI et

¹ Extrait de «Génocide rwandais : le peuple crie justice ». Mémoire adressé au Conseil de Sécurité des Nations Unies. Plaidoyer pour une enquête globale, objective et impartiale sur le génocide rwandais et ses conséquences : Résultats d'investigations menées par la Cellule de la Documentation & Sécurité du Partenariat – Intwali, février 2008.

KAGAME, les deux principaux responsables de l'invasion armée du Rwanda. C'est à ce niveau que la constitution actuelle du Rwanda fait preuve de pertinence lorsqu'elle stipule en des termes clairs et précis que le génocide rwandais a duré du premier octobre 1990 au 31 décembre 1994. Reste à savoir si Paul KAGAME est prêt à aller jusqu'au bout de cette logique dont il pourrait n'avoir pas réalisé toutes les implications.

Toujours est-il que d'une pierre, MUSEVENI et KAGAME ont fait deux coups. En incitant les Hutu radicaux à éliminer tous les opposants Tutsi et Hutu susceptibles de gêner leurs plans et les poussant à éliminer les Tutsi en tant que communauté ethnique, le tandem MUSEVENI-KAGAME s'assurait un bon prétexte pour massacrer impunément les Hutu et sans susciter la moindre indignation de la part de la communauté internationale totalement empêtrée dans ses propres contradictions. Cette incitation de Paul KAGAME et de son front à l'extermination des Tutsi et des Hutu constitue non seulement une fraude en vue de garantir son impunité par rapport aux crimes de masse perpétrés contre les Hutu, mais elle fut aussi un moyen de contourner tout traité de paix, d'extirper à la racine toute opposition tant Tutsi que Hutu. La démocratisation était jugée dangereuse par KAGAME et ses alliés qui y voyaient un sérieux obstacle à la poursuite de la guerre au Congo-Kinshasa. KAGAME cherchait désespérément une justification à l'extermination programmée des Hutu et il a cru s'en tirer en mettant ses propres massacres sur le compte de la vengeance car considérés à l'époque comme crimes passionnels et non prémédités alors que c'était le cas. Ici aussi, KAGAME fera preuve de sincérité en avouant dans son discours du 7 avril 2007 prononcé à Murambi à l'occasion de la 13^{ème} commémoration du génocide : « *Mon unique regret est de n'avoir pas pu exterminer tous ces millions de gens qui nous ont échappé en 1994* ».

Il est intéressant d'observer que jusqu'à ce jour, le Général KAGAME ne regrette point le sacrifice de sa propre communauté ethnique. La stratégie du « *sacrifice utile* » a dans tous les cas fonctionné à merveille.

2.2. LES ARCHIVES DU GOUVERNEMENT RWANDAIS.

J'ai eu accès aux archives du gouvernement et de ses services secrets, d'avant le 6 avril 1994, je n'ai pas vu un seul élément qui me permettrait d'affirmer qu'il ya eu, au niveau de l'Etat Rwandais, une quelconque planification du génocide des Tutsi.

Le TPIR qui a eu accès à toutes ces archives n'aurait pas manqué de me les opposer ou de les opposer aux membres du gouvernement lors des différents procès. Je rappelle que j'ai été témoin à décharge dans le procès BAGOSORA que le TPIR a présenté comme étant le cerveau du génocide. Son jugement, en ce qui concerne cette fameuse planification montre qu'elle n'a jamais existée.

J'ai également eu accès aux archives des ex-FAR, tout comme j'ai participé à plusieurs réunions de leur état-major, n'en déplaise à mes détracteurs. D'avril à juillet 1994, au péril de ma vie, j'ai visité plusieurs champs de bataille entre les ex-FAR et l'APR. Je n'ai jamais vu

un document parlant de la volonté de l'armée gouvernementale d'éradiquer la race Tutsi. Je n'ai pas non plus entendu un officier de l'Etat-major des ex-FAR ou un commandant des opérations militaires sur le terrain ordonnant à ses hommes de tuer des civils Tutsi. Bien au contraire, il leur était toujours demandé de les protéger. Quiconque détiendrait la preuve contraire est prié de la présenter au nom de la justice, de la vérité et de la réconciliation.

Quand on décide d'engager une guerre, on la planifie et on en mesure toutes les conséquences. Or, en se décidant d'attaquer un pays en paix, le Président Kaguta MUSEVENI et ses alliés, son mentor Paul KAGAME et son armée, ont non seulement commis un crime contre la paix, crime qui fait partie des crimes contre l'humanité, mais ils doivent à fortiori, en supporter toutes les conséquences. Le double génocide, celui des Tutsi dont tout le monde parle mais aussi celui des Hutu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Rwanda et dont la communauté internationale ne veut pas entendre parler, sont les conséquences directes de cette guerre mûrement planifiée dans tous les aspects, financier, militaire, diplomatique, médiatique et politique. Le Général Paul KAGAME et son mouvement politico-militaire sont politiquement et juridiquement responsables de ce double génocide qu'ils ont planifié et exécuté. Le plus grand service que le monde et la Communauté Internationale doivent rendre au peuple rwandais et à l'humanité est de faire en sorte que ces criminels répondent de leurs actes en toute justice et en toute équité.

Au début de l'année 1994, tout observateur attentif, de bonne, voire même de mauvaise foi, pouvait remarquer la tension extrême qui existait entre les deux principales communautés du Rwanda, à savoir les Hutu et les Tutsi². Cette tension avait été voulue et délibérément entretenue par Paul KAGAME et son FPR, avec la bénédiction du Président MUSEVENI. Il ne manquait donc plus qu'une étincelle pour que le pays explose. L'attentat contre l'avion du Président HABYARIMANA fut plus qu'une étincelle, mais une véritable bombe atomique comparable à celle d'Hiroshima ou de Nagasaki.

Quand on prépare un attentat contre un Chef d'Etat, on planifie, on fait des repérages et on mesure les conséquences de l'action planifiée. Les enquêtes en cours ou déjà bouclées, auxquelles j'ai personnellement apporté ma contribution, toutes montrent, sans équivoque, que ledit attentat est l'œuvre de l'actuel président du Rwanda, Paul KAGAME et de ses hommes et femmes.

Sur l'assassinat du Président HABYARIMANA, j'ai élaboré un mémorandum d'une centaine de pages à l'adresse du juge anti-terroriste français, Jean-Louis BRUGUIERE. Le témoignage d'Abdul RUZIBIZA, sur lequel je ne souhaite pas m'étendre ici, est assez éloquent sur cet attentat du 6 avril 1994 et l'implication du Général Paul KAGAME.

² Voir les Documents de la MINUAR:

- 27/01/94: Outgoing facsimile from BOOH BOOH to Annan reMIR-204 Daily Strep 260600B JAN to 270600B JAN 94. Fighting in city center w/casualties. Unknown if ethnic or political.

-29/01/94: Communiqué of MDR, PL, PSD and PDC Parties which accuses the MRND to be at the origin of the Demonstrations and the Troubles that occurred in Kigali town.

Paul KAGAME et son front politico-militaire doivent donc être tenus responsables de la conséquence directe de cet attentat contre l'avion du Président HABYARIMANA; c'est-à-dire le déclenchement de ces deux génocides qu'ils avaient parfaitement planifiés comme on peut le voir notamment avec le témoignage de Christophe HAKIZABERA ou par d'autres sources dont le mémorandum d'un capitaine de l'armée américaine³.

D'après HAKIZABERA, témoignage sur lequel je reviendrai plus en détail plus loin :

« Dans les prévisions (planification) du FPR, cet attentat (celui du Président HABYARIMANA) devait pousser les Interahamwe manipulés par leurs cadres au sein du FPR à massacrer les Tutsi et les Hutu sympathisants du FPR (Hutu dits modérés). Massacres que le FPR allait exploiter pour prendre et consolider le pouvoir par la force en première place, puis utiliser le Rwanda pour la conquête du Zaïre et créer un empire Hima-Tutsi dans la région des Grands Lacs ».

Tandis que ce capitaine de l'armée américaine a compilé dans un document intitulé *«Memorandum of US Army Captain re Collection of documents showing planning of genocide in conjunction with RPA »*, l'ensemble des éléments prouvant la planification du génocide des Tutsi dans le chef de l'Armée Patriotique Rwandaise, APR.

Par ailleurs, le message du FPR capté par les FAR ce 7 avril 1994 et repris par le TPIR sous le numéro K0204595 à K0204597 est sans équivoque.

«Vous informons que la mission de notre Escadron renforcé s'est soldé par une réussite brillante contre le MRND-CDR et le FRODEBU-PalipeHutu. Sachez que le Chef du pays du sud a succombé avec son Ministre du Plan et celui des Communications. Dans la ville principale on tire dans toutes les rues. Il y aurait aussi des arrestations arbitraires dans ladite ville. Souvenez-vous non seulement que l'expérience d'Angola que nous avons échappé de justesse mais aussi de celle du Libéria. Nous continuons d'attendre la réaction de nos amis du pays du sud pour vous donner des nouvelles instructions. Le Chef a regagné Kampala sans problème et la communication de ses services avec nos éléments intérieurs s'est passé dans des meilleures conditions et cela avec l'aide de la communauté Belge et les éléments du pays du sud nous a beaucoup aidés pour la réussite de notre mission qui n'était pas facile à réaliser. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont contribué à la réussite de la mission de notre Escadron renforcé. Nous félicitons spécialement les spécialistes infiltrés dans la ville principale pour

³ Voir dans les documents de la MINUAR:

-27/09/94: Memorandum of US Army Captain re Collection of documents showing planning of genocide in conjunction with RPA.

-The US and the Genocide in Rwanda 1994

A National Security Archive Electronic Briefing Book , William FERROGGIARO, Editor. August 20, 2001

réorganiser l'Escadron... »⁴.

Ici, quand on parle du Chef du Pays du sud, il s'agit du Président de la République du Burundi, Cyprien NTARYAMIRA, assassiné en même temps que le Président HABYARIMANA du Rwanda. Tandis que la ville principale dont il est question est Kigali, la capitale du Rwanda.

Et le Président MUSEVENI qu'on appelle dans ce message « *le Chef* », pouvait sans doute se réjouir en affirmant: «*It was time to solve the matter* ».

2.3. L'INFILTRATION DES INTERAHAMWE PAR LE FPR.

Pour se convaincre de la responsabilité, à priori paradoxale, du FPR dans le génocide des Tutsi, il convient de rappeler que ce conflit était devenu une guerre totale impliquant non seulement les militaires des deux côtés mais aussi les civils.

Ainsi, bien qu'il soit vrai que le FPR avait infiltré tous les partis politiques de l'intérieur en général et leurs jeunesses en particulier, son incursion au sein des organes dirigeants des Interahamwe, a de loin été la plus efficace sur le plan purement tactique pour atteindre son objectif ultime de prise du pouvoir.

En effet, certains des dirigeants du MRND avaient été infiltrés s'ils n'étaient pas eux-mêmes des infiltrés. Ainsi, j'ai des preuves qu'un certain Boniface RUCAGU, connu pour être un membre très influent et grand activiste au sein des Interahamwe, n'était qu'un infiltré du FPR au sein du MRND et que les dirigeants de ce parti en étaient bien informés⁵.

En effet, dans une lettre portant la référence K0167459 au TPIR, adressée par Boniface RUCAGU au Président du MRND, Matthieu NGIRUMPATSE, en date du 9 septembre 1993, il se plaint que Joseph NZIRORERA, alors Secrétaire Général du parti, l'accusait d'être un anti-HABYARIMANA puisqu'il aurait exigé sa démission. Dans la même lettre il évoque une réunion de 1992 au cours de laquelle il a été écarté du Comité Directeur du MRND et où le Président HABYARIMANA lui-même lui a demandé pourquoi il voulait qu'il soit «*un arbre avec des branches mais sans racines* ».

En date du 13 avril 1994, Boniface RUCAGU s'est de nouveau adressé à Matthieu NGIRUMPATSE dans une lettre portant la référence K0027050 au TPIR pour cette fois-ci évoquer des menaces de mort qui pesaient sur lui de la part des Interahamwe qui l'accusaient

⁴ Message de revendication de l'attentat du 6 avril 1994 capté par les services d'écoute des ex-FAR.

⁵ - 09/09/93: Letter from Boniface RUCAGU to Matthieu NGIRUMPATSE re his rejection as Member of Parliament because of NZIRORERA.

- 13/04/94: Letter from Boniface RUCAGU to the President of MRND Matthieu NGIRUMPATSE accusing NZIRORERA to attempt to kill him.

d'être de connivence avec l'ennemi qui avait attaqué le pays. Dans cette lettre, il écrit notamment : *«J'ai le regret de porter à votre connaissance que dans la soirée du 10 avril 1994, j'ai fait l'objet d'un attentat mortel organisé par une jeunesse (sous-entendu les interahamwe) qui montait la garde dans le voisinage du village Urugwiro où j'avais mon logement depuis que le FPR a occupé ma zone natale du Buberuka ».*

Des discussions que j'ai eues au cours de mon exil à Goma dans l'est de l'ex-Zaïre, avec Joseph NZIRORERA, il m'a appris qu'il avait des preuves que Boniface RUCAGU recrutait de jeunes Hutu de sa région et les envoyait en formation militaire à Mulindi et en Ouganda pour le compte du FPR. Ils étaient ensuite réinjectés dans les Interahamwe, en particulier dans la ville de Kigali et dans la préfecture Ruhengeri.

C'est ainsi que dans son témoignage, un ancien combattant du FPR, le Colonel Christophe HAKIZABERA, dont je viens de parler plus haut, recruté en Ouganda avant l'attaque d'octobre 1990, explique les différentes tactiques que le FPR a utilisées dans sa conquête du pouvoir. Celles-ci vont de l'assassinat de tous ceux qui s'opposent à lui sans distinction d'ethnie à la planification du génocide des Tutsi.

Il affirme : *«L'équipe de manipulateurs d'opinion était chargée entre autre de recenser dans un premier temps tous les Tutsi haut placés dans le régime HABYARIMANA ainsi que tous les Hutu mariés à des femmes Tutsi. En deuxième temps, il fallait les contacter tous afin de les sensibiliser et de les dresser contre le régime HABYARIMANA ».*

Dans ladite déclaration, M. HAKIZABERA continue en affirmant qu'un programme de déstabilisation et de diabolisation avait été mis en place et piloté par Jean- Marie-Vianney MBAGUTA assisté d'Augustin MAHARANGARI, alors grand *«militant»* du MRND. Jean-Marie-Vianney MBAGUTA, brillant économiste originaire de Butare était au moment des faits haut fonctionnaire au Ministère du plan tandis qu'Augustin MAHARANGARI était Directeur Général de l'importante Banque Rwandaise de Développement, BRD. Son équipe avait rencontré beaucoup de difficultés dans ses débuts car convaincre les Tutsi et leurs beaux-frères Hutu ne fut pas chose facile. A une certaine époque, beaucoup de ceux qui avaient été contactés se montraient réticents et parfois ils n'hésitaient pas de les dénoncer.

C'est pourquoi le FPR opta pour l'intimidation et les assassinats pour convaincre ses recrues à coopérer. Le régime HABYARIMANA leur facilita grandement la tâche en arrêtant ce qu'il appelait les complices de l'ennemi.

En effet, l'opération des complices ou *«Ibyitso »*, déclenchée peu après l'attaque d'octobre 1990, visait, en fait, non seulement ceux qui étaient censés être des alliés du F.P.R., mais aussi toute personne qui avait manifesté une velléité d'opposition au système. C'est d'ailleurs pour cette raison que les détenus dans ce cadre comptaient 61% ⁶ de hutu, le plus souvent sans

⁶ A.D.L., Rapport sur les Droits de l'Homme au Rwanda, septembre 1991-septembre 1992, p.12.

alliance avec ledit front. Sans s'en rendre probablement compte, le régime HABYARIMANA avait ainsi fourni des adhérents au FPR.

HAKIZABERA continue : *«Pour éviter que le FPR soit lui-même infiltré par des éléments incontrôlés, nous avons créé des partis politiques, dont le PSD et le PL, par le biais de certains de nos adhérents. Afin d'éviter de mettre tous les œufs dans un même panier nous avons demandé aux Tutsi intellectuels d'infiltrer et de noyauter les gros partis tels que le MDR et le PSD».*

C'est ainsi que selon le même HAKIZIMANA les représentants du FPR au sein de l'hierarchie du PSD étaient entre autres, Thomas KABEJA, originaire de la commune Gikoro dans la préfecture de Kigali Rural, Innocent SABASAJYA, de la commune Taba dans la préfecture de Gitarama, Jean-Marie-Vianney MBAGUTA de la commune Mbazi en préfecture de Butare et Augustin MAHARANGARI officiellement de Butare du côté de la commune Mugusa. Mais j'ai des doutes sur sa véritable région d'origine: Nyaruguru à cheval sur les préfectures de Butare et Gikongoro, Muhura dans celle de Byumba ou même dans la préfecture de Kibungo. Au MDR, le FPR était représenté notamment par Anastase GASANA, GASAMAGERA et RUZINDANA.

C'est au sein de la jeunesse du MRND que le FPR trouva les appuis les plus déterminants pour sa stratégie. En effet, le FPR réussit à placer ses agents dans la quasi-totalité des postes au niveau de la direction nationale⁷ des Interahamwe. C'est ainsi que Jerry Robert KAJUGA en devint président, Phéneas RUHUMURIZA alias RUNYANYA, premier vice-président et Dieudonné NIYITEGEKA trésorier général. Ironie du sort, mis à part Jerry Robert KAJUGA qui était décédé de mort naturelle en exil, l'on retrouvera les deux autres infiltrés du FPR, Dieudonné NIYITEGEKA et Phénias RUHUMURIZA, quand il s'agira de traquer en exil, pour le compte du FPR et du TPIR, tous les Hutu en général et les principaux dirigeants du MRND en particulier.

La campagne pour l'élection de ces infiltrés du FPR au sein des organes dirigeants des Interahamwe fut finement menée par Augustin MAHARANGARI, alors Directeur Général de la Banque Rwandaise de Développement mais encore cadre militant du MRND avant son passage au PSD.

Même le président du parti, Matthieu NGIRUMPATSE, ne fut pas épargné. En effet, *«le fameux témoin que brandit l'ONU, pour justifier la planification du génocide de Tutsi, un ancien chauffeur du président du MRND, Monsieur TURATSINZE⁸ Jean- Pierre, n'a-t-il pas été présenté à KAJUGA Robert par un infiltré du FPR ?».*

⁷ J'ai des informations sur la liste complète des principaux dirigeants, commandants et sponsors des Interahamwe du MRND, notamment celles fournies par le Major HOCK des services de renseignement belge (Service Général du Renseignement et de la Sécurité).

⁸ -07/04/92: Letter from Minister of Defense James GASANA to Paul TURATSINZE re Authorization of fire arm.

Et HAKIZABERA de continuer en montrant comment les infiltrés du FPR ont directement participé aux massacres et au génocide. Le but étant de permettre audit front d'atteindre son objectif ultime de prise de pouvoir et de création de l'empire Hima-Tutsi dans la région de Grands Lacs Africains:

« C'est ainsi que notre programme de déstabilisation, de provocation et diabolisation connut un grand succès parce qu'on contrôlait désormais le MRND à travers les Interahamwe. Beaucoup de tueries commises au nom du MRND, les escadrons de la mort attribués au MRND étaient composés d'éléments du FPR infiltrés dans les Interahamwe».

Enfin, comme on l'a vu, HAKIZABERA conclut, aussi paradoxale que cela puisse paraître, en nous fournissant la preuve que le génocide des Tutsi a bel et bien été planifié par le FPR:

« Dans les prévisions (planification) du FPR, cet attentat (celui du Président HABYARIMANA) devait pousser les Interahamwe manipulés par leurs cadres au sein du FPR à massacrer les Tutsi et les Hutu sympathisants du FPR (Hutu dits modérés). Massacres que le FPR allait exploiter pour prendre et consolider le pouvoir par la force en première place, puis utiliser le Rwanda pour la conquête du Zaïre et créer un empire Hima-Tutsi dans la région des Grands Lacs».

Contrairement à toutes les idées reçues, cet ancien officier du FPR, nous indique clairement qui a planifié le génocide des Tutsi en ces termes: *«Il ya lieu d'affirmer sans aucun doute que le noyau dur des extrémistes Tutsi a préparé et exécuté le plan macabre de génocide des Tutsi et de tout le peuple rwandais. Les extrémistes du FPR sont responsables, au même titre que les Interahamwe, de la tragédie rwandaise qui s'est abattue sur le Rwanda»⁹.*

D'autres témoins, des plus crédibles, comme je le montre ci-après, nous fournissent des preuves irréfutables de la planification du génocide des Tutsi par le Major-général Paul KAGAME et son régime.

2.4. LES INTERAHAMWE DU MRND ET LES INTERAHAMWE DU FPR.

Je peux donc affirmer aujourd'hui que les Interahamwe, accusés d'avoir exécuté le génocide des Tutsi, se subdivisaient en deux groupes: les *« Interahamwe za MRND »* et les Interahamwe du FPR¹⁰. J'ai bien dit les Interahamwe du FPR. Il s'agit en réalité de tous ces jeunes que ledit front avait recruté à l'intérieur du pays et formés à Mulindi ou en Ouganda et qu'il avait infiltrés tant au sein des *« Interahamwe za MRND »* que dans les jeunesses d'autres partis politiques. Après l'attentat du 6 avril 1994, tous les jeunes de tous les partis politiques de l'intérieur se feront appeler *« Interahamwe »*.

-18/08/92: Letter from the Minister of Defense James GASANA asking restitution of weapon by TURATSINZE Paul.

-05/10/92: Receipt of 120.000 FRW signed by TURATSINZE on MRND Presidency letterhead.

⁹ Christophe HAKIZABERA, l'ONU dans l'étau des lobbies du FPR, témoignage No2. (Août 1999).

¹⁰ Voir le commandement des Interahamwe du FPR dans la PVK.

Les Interahamwe du FPR comprennent au moins trois des cinq dirigeants des « *Interahamwe za MRND* » au niveau national, à savoir Jerry Robert KAJUGA qui en était président, Phénias RUHUMURIZA qui était premier vice-président ainsi que Dieudonné NIYITEGEKA qui en était trésorier général. Je n'ai pas réussi à établir de lien avec le FPR-Inkotanyi pour les autres membres du comité directeur des Interahamwe du MRND. Il en est ainsi de Georges RUTAGANDA, qui était le deuxième vice-président, d'Eugène MBARUSHIMANA, qui était secrétaire général.

De même, jusqu'à présent, je n'ai pas vu de relation directe entre le FPR et les membres des différentes commissions des Interahamwe du MRND. Il s'agit d'Ephrem NKEZABERA, qui était président la commission des affaires économiques et financières ou de Bernard MANIRAGABA, qui présidait la commission des affaires sociales et juridiques. Il en est de même de Joseph SERUGENDO, président de la commission recherche et développement, de Jean Pierre SEBANETSI, président de la commission des affaires politiques et de la propagande. Je n'ai pas non plus pu établir de relation entre le FPR-Inkotanyi et Jean-Marie-Vianney MUDAHINYUKA¹¹, que certains appellent MUDAHERANWA, alias ZUZU, président de la commission suivi et évaluation ni avec Alphonse KANIMBA, président de la commission des relations extérieures et de la documentation.

Comme dans toute association ou organisation, c'est celui qui détient la majorité dans la direction qui en a le contrôle. Il n'y a donc aucun doute que le FPR contrôlait les Interahamwe et en établissait par conséquent le plan d'action. Il est prouvé que bon nombre d'Interahamwe qui étaient les plus farouches sur les barrières, tant à Kigali qu'ailleurs dans le reste du pays, étaient en réalité des infiltrés du FPR. Leur commandant était un certain Hubert KAMUGISHA, alias GAHAGATI, qui avait le grade de capitaine dans l'APR et a été assassiné au Bugesera par ses anciens commanditaires.

On retrouve d'autres Interahamwe célèbres du FPR à Kigali notamment parmi ceux qui sont cités comme ayant fait partie du commando qui a assassiné le ministre Félicien GATABAZI. Faisait partie de ce commando, entre autres, le sergent MUGISHA, surnommé «*Interahamwe*» et qui était un grand activiste au sein des Interahamwe où il était infiltré. Il est, au moment où j'écris, lieutenant, membre de la garde présidentielle de Paul KAGAME, affecté en tenue civile au département de la surveillance. De source sûre, par une personne qui l'a rencontré dans sa prison où il purge une peine de perpétuité pour d'autres crimes supposés, l'ex-Capitaine Godfrey Kiyago NTUKAYAJEMO¹², surnommé Ninja, né en Ouganda, de père burundais, cité également parmi les membres dudit commando, ne nie pas ses exploits au sein des Interahamwe de Kigali.

¹¹ La presse rapporte qu'arrêté aux Etats-Unis pour entrée illégale sur le territoire américain, MUDAHINYUKA a été extradé au Rwanda de Paul KAGAME. Il s'agit d'un dossier à suivre.

¹² Dans son rapport annuel sur le Rwanda pour l'année 1999, Amnesty International affirme «*in November, a military court confirmed the death sentences of RPA Captain Godfrey NTUKAYAJEMO and Corporal John SIMBABURANGA, convicted of the murder of two women in August*».

Quand on parle d'infiltrés du FPR dans les Interahamwe, certains pensent toujours aux Tutsi seulement, alors que ce sont en réalité essentiellement des Hutu recrutés par ou pour Alexis KANYARENGWE¹³ dans les années 1992-93, qui était à l'époque des faits Président de façade du FPR-Inkotanyi.

Ces recrues furent formées à Mulindi et/ou en Ouganda et réinjectées dans les Interahamwe du MRND comme d'«*authentiques Hutu*» du nord du Rwanda. Leur manuel d'instruction¹⁴ est un document intitulé «*Uburinzi Bushingiye kuri Rubanda Nyamwinshi* » ou «*défense populaire*». Ce document figure parmi les nombreux autres saisis sur moi par le Bureau du Procureur du TPIR lors de mon arrestation en 1997. Il provient d'un infiltré du FPR à Butare et a été saisi par nos services de renseignement entre avril et juillet 1994.

D'après mes renseignements, la plupart de ces recrues Hutu ont été systématiquement éliminées une fois le FPR au pouvoir.

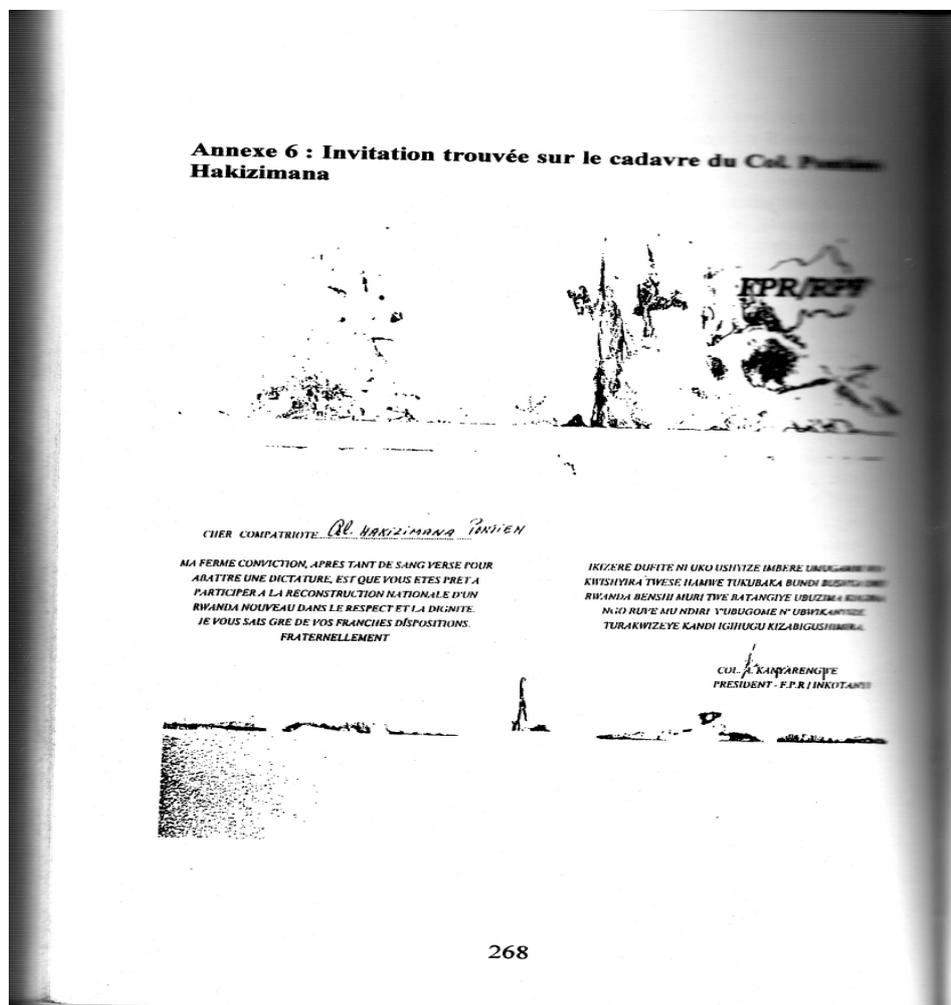
Le Colonel Alexis KANYARENGWE n'a pas recruté seulement chez les civils mais également chez les militaires, d'où la prolifération d'éléments que l'état-major des ex-FAR se contentait de qualifier de déserteurs alors qu'en réalité ils étaient en mission pour le compte du FPR. Pour s'en convaincre, il suffira de consulter ci-après la lettre-formulaire que le Colonel KANYARENGWE a adressée au Lieutenant-colonel Gendarme en retraite des ex-FAR, Pontien HAKIZIMANA, peu avant avril 1994.

Celui-ci, avait probablement refusé l'offre de servir dans les rangs du FPR et sera assassiné avec toute sa famille dans sa résidence à Remera le 7 avril 1994 par ledit front.

¹³ Voir dans les documents de la MINUAR:-Incident de Shyorongi-10/02/94-: Radio Rwanda Report of meeting of UNAMIR and Political parties: Incident about RPF members captured by the RGF at Shyorongi.

¹⁴ Manuel d'instruction des Interahamwe du FPR : Uburinzi Bushingiye kuri Rubanda Nyamwinshi ou Défense Populaire.

Invitation trouvée sur le cadavre du Colonel Pontien HAKIZIMANA¹⁵.



¹⁵ Gaspard MUSABYIMANA, La vraie nature du FPR/APR d' Ouganda en Rwanda, Editions l'Harmattan, p.268

Cette invitation était bilingue français/kinyarwanda. Pour la bonne compréhension je reprends ci-après le texte en français.

«*CHER COMPATRIOTE COL. HAKIZIMANA Pontien*.....

*MA FERME CONVICTION APRES TANT DE SANG VERSE POUR ABATTRE UNE
DICTATURE*

*EST QUE VOUS ETES PRET A PARTICIPER A LA RECONSTRUCTION NATIONALE
D'UN RWANDA NOUVEAU DANS LE RESPECT ET LA DIGNITE.*

JE VOUS SEREZ GRE DE VOS FRANCHES DISPOSITIONS.

FRATERNELLEMENT.

COL. A. KANYARENGWE.

PRESIDENT FPR/INKOTANYI ».

2.5. LES BRIGADES CLANDESTINES DU FPR.

Depuis 1991, le FPR va former ses jeunes qu'il envoie à l'intérieur du pays en même temps qu'il mène une propagande et une organisation politique. Dans un petit pays comme le Rwanda où les gens sur les collines et en ville se connaissent, l'on ne pouvait pas ignorer que tel jeune avait été en formation dans les rangs du FPR. Aujourd'hui de hauts responsables du FPR le déclarent eux-mêmes. Tito RUTAREMARA, un membre très important du FPR, ex-Médiateur de la République et ex-député au parlement rwandais, lors d'une conférence-débat organisée par le Parti du Travail Belge (PTB), le 2 mai 1997, a cité le «*chiffre de plus de 3500 brigades clandestines du FPR dispersées sur le territoire rwandais*¹⁶».

D'autres personnes telles que le Colonel Christophe HAKIZABERA du FPR, déjà citée, l'ancien ministre de la défense, James GASANA, et d'autres, comme l'ex-Officier de Renseignement du FPR, Jean-Pierre MUGABE, témoignent de cette infiltration du FPR dans le pays.

L'organisation des brigades clandestines du FPR fut remarquée officiellement lors de l'incident impliquant des jeunes de Gatonde. Ceux-ci furent arrêtés en 1993 à Gakenke, commune Nyarutovu alors qu'ils se rendaient à Mulindi. La pression du FPR fut telle qu'il menaçait de suspendre les accords d'Arusha si ces jeunes n'étaient pas relâchés et remis au FPR. Il a été également signalé que les jeunes du PSD étaient allés jouer au football à Mulindi et que certains y étaient restés pour l'entraînement militaire¹⁷.

Lors des enquêtes que mon gouvernement a menées pendant les événements tragiques d'avril 1994, il a été constaté que des brigades clandestines du FPR étaient déployées sur tout le

¹⁶ Cfr Communiqué du Centre de lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda signé à Bruxelles le 30 mars 1999.

¹⁷ Extraits de: «*Réflexions sur les forces de sécurité au travers des conflits pour le pouvoir au Rwanda*»- Bruxelles, Janvier 2000». Ce document inédit a été élaboré par un groupe d'officiers supérieurs des ex- FAR, dont entre autres, le Général-major Augustin NDINDILIYIMANA, le Colonel Athanase GASAKE ainsi que le Major Pierre-Claver KARANGWA.

territoire que contrôlait ledit gouvernement. Des documents ont été trouvés, montrant les structures de ces organisations clandestines au niveau de la cellule appelée «*Akarenge*», du secteur «*Akarere*» ; de la commune «*Komini*» et de la préfecture «*Intara*». Ces appellations seront reprises dans les réformes territoriales après la prise du pouvoir.

Des listes ont été découvertes, notamment dans la préfecture Gitarama, sur lesquelles chaque brigade était identifiée. La brigade est identifiée par le nom de milice (Itorero); la zone d'action; la date de sa création; le cadre responsable; les noms et membres de la milice, avec le nom panégyrique de chaque membre; sa date de naissance et son état civil.

Entre avril et juillet 1994, le service central de renseignements civils dépendait directement de moi. C'est à ce titre que j'ai été le destinataire, entre autres, de l'original d'un bloc-notes manuscrit saisi sur le Frère Joséphite Fidèle MUREKEZI. Celui-ci était au moment des faits directeur du Groupe Scolaire Saint Joseph de Kabgayi. C'est la fouille, par le préfet de Gitarama, Fidèle UWIZEYE, du domicile d'un autre membre clandestin du FPR, Louis RUDAHUNGA, qui a permis de remonter la filière des brigades clandestines jusqu'au Frère MUREKEZI.

Ces documents découverts chez le Frère-Directeur MUREKEZI concernent surtout la structure et l'organisation des brigades du FPR dans la préfecture de Gitarama. Mais j'ai eu dans mes mains d'autres documents qui attestent l'existence de ces brigades sur tout le territoire national notamment dans la préfecture de Kibuye et de Butare. Ces faits ont été confirmés par le recoupement avec les documents du Centre de Lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda¹⁸.

La mission de ces brigades consistait à:

- véhiculer l'idéologie du FPR chez les Tutsi et autres sympathisants du FPR ;
- collecter les cotisations pour l'effort de guerre ;
- semer la panique et le désarroi dans la population civile par les actes terroristes ;
- semer le chaos et le désordre dans le but de rendre le pays ingouvernable ;
- poser des mines et des explosifs et infiltrer les jeunes des partis politiques.

J'ai déjà signalé que sur plusieurs barrières se trouvaient des éléments du FPR déguisés en Interahamwe pour inciter aux massacres et faciliter la progression des combattants de l'APR.

Ainsi, à Kibuye, la situation connaîtra une évolution malheureuse suite au renforcement des Tutsi qui s'étaient retranchés dans les montagnes de Bisesero sur invitation du FPR à travers sa radio Muhabura en date du 13 avril 1994. Les militaires infiltrés par le FPR furent arrêtés en commune Mwendo près de Karongi alors qu'ils se rendaient à Bisesero avec des bâches et un groupe électrogène. L'appel du FPR aux ondes de la radio Muhabura appelant à la résistance dans Bisesero amena les autorités locales à demander que la gendarmerie attaque

¹⁸ Centre de Lutte contre l'impunité et l'injustice au Rwanda : Les brigades clandestines du FPR estimées à plus de 3500 avant le génocide rwandais d'avril 1994. Bruxelles, le 30 mars 1999.

Bisesero, mais le Chef d'Etat-major de la Gendarmerie Nationale intervint pour empêcher les gendarmes. Le général DALLAIRE mis au courant de la situation qui prévalait à Kibuye avait promis l'intervention des forces de l'ONU qui d'après lui venait d'être décidé par le Conseil de Sécurité de l'ONU, intervention qui, comme on le sait, n'eut jamais lieu.

Toutes ces informations ont été rassemblées, à partir d'avril 1994, par les services gouvernementaux de renseignement et plus tard, grâce au témoignage des réfugiés, tant dans l'ex-Zaïre qu'en Tanzanie et même au Burundi. Leur analyse et synthèse ont été ensuite réalisées par l'association, -Solidaire-Rwanda-Dufatanye¹⁹. Le ministre de la justice, Maître Stanislas MBONAMPEKA, du gouvernement que je dirigeais en exil, s'est ensuite chargé d'en transmettre les résultats au Procureur du TPIR par l'intermédiaire de Maître Johan SCHEERS que j' avais choisi pour être mon avocat et celui de mon gouvernement.

Alors, quand le Procureur du TPIR dit ne pas avoir suffisamment d'éléments pour inculper, ne serait-ce- que pour l'histoire, un seul individu du FPR²⁰, je ne peux que lui rappeler qu'il est le destinataire de tous ces éléments de preuve. Et quand le Tribunal prétend avoir trouvé le planificateur du génocide du peuple rwandais au sein de mon gouvernement, dont des Tutsi, des Hutu et des Twa sont des victimes, je considère lui avoir ainsi transmis suffisamment d'éléments pour lui permettre de faciliter la tâche à ceux qui ont été chargés de rendre une justice équitable avant la clôture définitive du TPIR. Pari qui est loin d'être gagné.

3. LA PLANIFICATION DU GENOCIDE DES HUTU.

Non seulement le Général Paul KAGAME doit être poursuivi pour le génocide des Tutsi planifié par lui et dont il a sciemment et délibérément facilité l'exécution, mais il doit également être poursuivi pour le génocide des Hutu à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda qu'il a lui-même planifié et exécuté, et dont on ne parle pas ou très peu alors que tous les éléments de preuve ont été rassemblés notamment dans le «*rapport Gersonny*²¹».

3.1. PLANIFICATION DU GENOCIDE DES HUTU A L' INTERIEUR DU RWANDA.

Même si le régime du Président Paul KAGAME et ses chantres ne cessent de s'acharner à vouloir les rejeter, sans toutefois nier les faits établis, force est de faire constater, que les massacres systématiques et généralisés contre les Hutu au Rwanda ont procédé d'une

¹⁹ -Document entitled: «Le Non-dit sur les massacres au Rwanda», part one, by SOLIDAIRE-RWANDA DUFATANYE ASBL.

- Solidaire: Document entitled: «Le Non-dit sur les massacres au Rwanda» second part, by SOLIDAIRE-Rwanda/DUFATANYE ASBL.

²⁰ J'ai appris, par la presse, que le Procureur du TPIR avait demandé au Rwanda d'arrêter quatre officiers, dont un général, soupçonnés d'avoir assassiné 13 membres du clergé catholique rwandais, dont trois évêques. Il aurait dû, de mon point de vue, commencer par arrêter le Président Paul KAGAME lui-même. J'espère seulement, sans excès de naïveté, que ce n'est qu'un début pour l'atteindre, lui qui est le véritable commanditaire de ces assassinats et du génocide des Tutsi et des Hutu dont il est ici question.

²¹ J'ai personnellement consulté ce «*rapport Gersonny*» dont j'ai pu me procurer une copie.

planification longuement mûrie, depuis longtemps établie et plusieurs fois testée par les idéologues et hauts cadres militaires et politiques du FPR. Alexandre KIMENYI, Tutsi, professeur à l'Université de Sacramento aux Etats-Unis, a sorti l'idéologie génocidaire du FPR contre les Hutu dans le journal IMPURUZA No 17 de décembre 1990.

En effet, je cite Monsieur Jean Marie Vianney HIGIRO²², *“Impuruza, édité par Alexandre Kimenyi, Professeur de linguistique à l'Université d'Etat de Californie à Sacramento, devenu directeur de la commission d'information du FPR après la désertion de Shyirambere BARAHINYURA à ce poste, circulait à Kigali sous le manteau. Le poème intitulé “Nsingize Gisa umusore utagira uko asa” écrit par KIMENYI et publié par Impuruza numéro 17 en décembre 1990 constitue un exposé de l'idéologie super raciste de cette organisation”*.

En voici un extrait, traduit en Français (texte entre parenthèses) par Jean-Marie-Vianney HIGIRO:

« Mfizi ifora imfuruta zigafungurwa

(Taureau qui brandit les cornes [Fred RWIGEMA] et les nobles [les Tutsi] retrouvent la liberté)

Ubwo wakoze mu ntagara, Ukarekura intanage

(Puisque tu décides d'utiliser l'arsenal et de décrocher des flèches)

Abatindi ntibazatinda gutondora

(Les crétiens [les Hutu] seront immédiatement mis en débandade)

Izo siha zisanzwe zisahura zirasuherewe

(Ces rats sauvages [les Hutu] habitués au pillage ont déjà pris panique)

Ibyo birumbo bitarambirwa kutwambura

(Ces vauriens [les Hutu] qui ne cessent de nous [les Tutsi] piller notre patrimoine)

Bihora bidukindura bidutimbura bigamije kutulimbura

(Ils [les Hutu] ne cessent de nous [les Tutsi] tuer et de nous [les Tutsi] faire violence pour nous exterminer)

Izo menamabanga zatekeye amabinga

(Ces traîtres [des Hutu] aux mâchoires gonflées)

Amaguru ndabona ziyabangiye ingata zigira bwangu

(Je les [les Hutu] vois fuir en désarroi)

Abo bajura batujubya

(Ces bandits [les Hutu] qui ne cessent de nous harceler)

Ba majimbiri b'injiji zijunditse umujinya

(Ces stupides aux faces laides [les Hutu] qui sont toujours pleins de rage)

Inyandarwanda zirwandarika rukandavura

(Ces ennemis du Rwanda [les Hutu] qui exposent le Rwanda à la saleté)

²² Jean-Marie-Vianney HIGIRO, qui vit actuellement en exil aux Etats-Unis d'Amérique, est un proche de Faustin TWAGIRAMUNGU, Premier Ministre du FPR. Il était Directeur de l'Office Rwandais de l'Information, ORINFOR, jusqu'au soir du 6 avril 1994. Il a quitté le pays durant la tragédie rwandaise d'avril-juillet 1994. Il aurait refusé de réintégrer le pouvoir du FPR après sa victoire militaire, et ce malgré de multiples sollicitations dont il aurait fait l'objet.

Ba mabondo yamize imikondo bokabura ibibondo

(Ces gens aux gros ventres sans nombril [les Hutu], qu'ils n'aient pas de progéniture)

Ibyo birumbo by'umururumba biduhombereza ibihumbi

(Ces vauriens [les Hutu] toujours avides d'accumuler la richesse qui font faire faillite à des milliers des nôtres [les Tutsi])

Byumvise imbunda birabunda

(Lorsqu'ils [les Hutu] ont entendu le bruit du canon, ils [les Hutu] se sont recroquevillés comme des chiens)

Byatomotswe bimokorwa bimoka

(Ils [les Hutu] ont été débusqués, ils [les Hutu] ont toussoté et aboyé)

Bizungerezwa bizunguruka mu bazungu

(Ils [les Hutu] se sont évanouis en circulant parmi les blancs)

Ngo babihe inzaratsi Inziza ze kubizungura

(Pour qu'ils [les blancs] leur [les Hutu] donnent des amulettes pour qu'ils [les Hutu] demeurent au pouvoir)''.

Et KIMENYI continue :

«Ces rapaces vautours [Hutu] qui englobent tout dans le ventre comme Ngunda²³ ou comme des cochons

Ces malfaiteurs qui abîment les prairies destinées aux importants bergers [Tutsi]

Tu as ordonné que les Nobles [Tutsi] les flanquent aux pieds

pour qu'ils disparaissent afin que les élus [Tutsi] s'autogouvernent écartés de ces salauds [Hutu]

Et jouissent librement sans ces bandits [Hutu] des villages et champs qui nous [Tutsi] seront ouverts à merci »²⁴.

Le témoignage du Major Alphonse FURUMA dans Newline est sans équivoque non seulement sur le rôle de Paul KAGAME dans l'attentat du 6 avril 1994 mais également dans l'ordre qu'il a lui-même donné d'exterminer systématiquement les Hutus, à commencer par leurs leaders à différents niveaux. FURUMA "a former Rwandese Patriotic Army Political Commissar during the RPA war, and later Aide de Camp (ADC) to the former army Chief of Staff Gen. Kayumba Nyamwasa", sait bien de quoi il parle. Il s'agit d'un élément de plus qui montre que le génocide des Hutu a bel et bien été pensé et planifié par Paul KAGAME.

²³ Une créature gourmande dans la mythologie rwandaise

²⁴ Professeur Alexandre KIMENYI, California State University, Sacramento, USA.

3.1.1. TEMOIGNAGE DU MAJOR FURUMA.

“As the Rwandan Government grapples to shake off international uproar over the leaked UN report accusing the Rwandan troops of committing acts of genocide and mass murder in DRC, a former RPA Major has joined the fray, accusing President Kagame of systematic Hutu mass killings since 1990. Major Alphonse Furuma also accuses Kagame of attempting to kill former President Habyarimana at the aborted swearing in ceremony of the broad based government early 1994, and reveals why former MP Evariste Burakari, was assassinated.

In a lengthy statement to The Newswire, Maj. Furuma, a former Rwandese Patriotic Army Political Commissar during the RPA war, and later Aide de Camp (ADC) to the former army Chief of Staff Gen. Kayumba Nyamwasa, further accuses his former Commander in Chief, President Kagame, of ordering killings of thousands of innocent civilians during the RPA war and after capture of power.

Maj. Furuma, the first senior officer to fall out with Kagame, details numerous Hutu mass killings, dating from the early days of RPA invasion. He also accuses Kagame of ordering systematic massacres, laying of mines, looting property, demolishing homes and other building as well as destruction of crops so as to displace the population and create an RPF/RPA controlled territory free of the Hutu.

These crimes, Furuma explains, were carried out between 1992-4 in the Districts of Muvumba, Ngarama, Bwisigye, Kiyombe, Mukarangye and Cyumba. Other districts were Kibali, Kivuye, Cyungo, as well as in Kinigi, Butaro, Cyeru and Nyamugari.

He further says military operations were carried out against known civilian targets, in most cases peasants. ‘Known Refugee Camps and densely populated villages and Towns were routinely shelled with 120 mm motors, 107 mm rocket launchers and 122 mm guns mounted on hill tops overlooking such locations,’ he writes.

Examples of these incidents include the shelling of Rwibare Refugee Camp in Muvumba, Kisaro Refugee Camp in Buyoga as well as Byumba and Ruhengeri towns in 1991 and 1992. The exiled officer claims that when the Arusha Peace Talks for Rwanda started in 1992, Paul Kagame launched a deliberate policy to create a Tutsiland through Hutu massacres, massive population displacement, property appropriation and land grabbing in the North East, East, South East and in Central Rwanda. “This is the policy we saw at work in 1993, 1994 and 1995,” Furuma says in the statement.

Furuma also accuses Kagame of assassinating Hutu elites including members of the RPF/RPA like Member of High Command Muvunanyambo who was killed in 1992 as well as many civilian cadres recruited from the demilitarized zone in Northern Rwanda between 1992 and 1994.

‘Once again, the districts most affected include Muvumba, Ngarama, Bwisigye, Kiyombe, Mukarangye, Cyumba, Kibali, Kivuye, Cyungo, Kinigi, Butaro, Cyeru and Nyamugari,’ he asserts.

The former officer also claims there were periodic revenge massacres against the Hutu population whenever the regime in Kigali massacred the Tutsi. For example such revenge massacres were carried out in the RPA Offensive of February 1993 covering the entire North of the country, he says.

‘The offensive was launched overnight, by morning several districts had been taken over by the RPA and in the hours and days that followed the Hutu were hunted and shot at sight.

In one location in the District of Ngarama, at least 134 people were massacred and buried in shallow graves’, Furuma writes.

From 1992 up to 1994, Major Furuma alleges politico-military cadres (RPF/A) were infiltrated behind government lines to carry out terrorist activities especially in urban areas. ‘From 28th December 1993 to 6th April 1994, this time using the RPA Unit in Kigali, more people were trained, arms distributed and an urban terrorist campaign launched against civilian targets in Kigali City,’ he adds.

Furuma says these terrorist groups, among others, targeted high profile politicians including the late President Juvenal Habyalimana, former Minister Gatabazi, Gapyisi and Martin Bucyana. ‘For example President Habyalimana had been a target for assassination between January and April 1994 at a swearing ceremony of the Broad Based Transition Government scheduled to have taken place at the Parliamentary Buildings in Kigali’, he says.

Major Furuma also says Kagame ordered counter genocide massacres covering the entire nation immediately the genocide started. ‘All RPA Units were under orders to kill any Hutu on sight and for several months, many soldiers did kill as many Hutu as they could’ the statement adds.

Furuma details the massacres at Rwesero Seminary on April 21, 1994, which included seven priests who had taken refuge there; the massacres at Kabgayi on June 5, 1994, which included three Catholic Bishops and other Church leaders; the massacres by the RPA Kigali Battalion in the hours and days immediately following the start of the genocide and, the killing of Hutu families in locations north of Kigali City like Kimihurura and Remera. Others massacres, he contends, were carried out in the Province of Gitarama’²⁵.

²⁵ Former RPA Major pins Kagame on killings
Source: The Newline



Hutu Refugees in Goma: Most of them were killed by the RPA, according to the former RPA officer

3.1.2. TEMOIGNAGE DE GEORGE RWAKAMPALA.

Dans un document du Tribunal Pénal International pour le Rwanda portant la référence R0000280, cet ancien soldat du FPR, recruté en Ouganda avant l'attaque du 1^{er} octobre 1990, et qui, plus tard s'est retrouvé au CND à Kigali, nous livre les ordres donnés par les commandants de ce front à leurs combattants pour l'élimination physique de tout Hutu qu'ils rencontreraient sur leur chemin.

En effet, selon lui, *«on April 6th 1994 at 19:00 hours the order was received from KAYONGA to be on "stand-by one". This meant to be in full battle dress and ready for an attack. All the companies moved outside the Camp into the trenches surrounding the CND. At approximately 20:30 hours, I saw the President's plane crash. We stayed in the trenches all night and the next day at 14:00 hours we were ordered to stop the advance of the FAR and the Interahamwe. We were also ordered by KAYONGA and KARAMBA to kill all Hutus».*

Dans une traduction libre, je peux dire que George RWAKAMPALA nous apprend : *« En date du 6 avril 1994 à 19h00, nous avons reçu l'ordre de KAYONGA de nous tenir prêt. Autrement dit, nous devons être en tenue de combat et prêts pour l'attaque. Toutes les compagnies sortirent du camp par les tranchées creusées autour du CND. A environ 20h30, j'ai vu le crash de l'avion présidentiel. Nous sommes restés durant toute la nuit dans ces tranchées et le jour suivant à 14 h00, l'ordre nous a été donné d'arrêter l'avancée des FAR et des Interahamwe. KAYONGA and KARAMBA nous ont aussi donné l'ordre de tuer tous les Hutu ».*

3.1.3. KIBEHO : PLUS DE 30.000 HUTUS MASSACRÉS SOUS LA PROTECTION DE L'ONU²⁶.



²⁶ 8000 tués, selon l'ONU.

3.1.4. MASSACRES COMMIS DANS LA COMMUNE DE NGENDA AU BUGESERA.



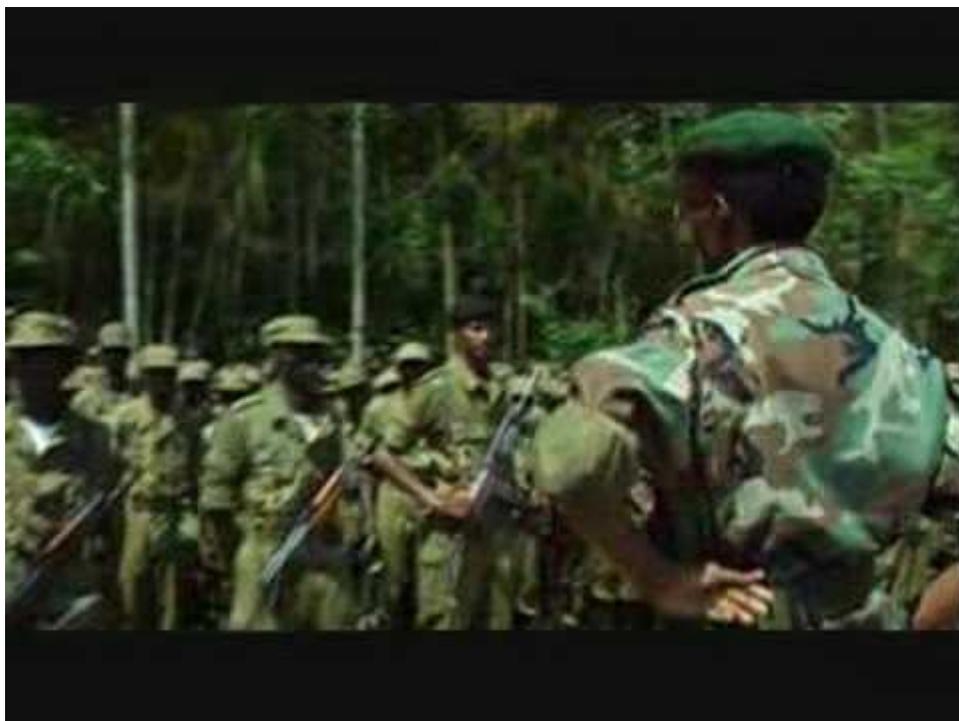
Depuis l'attaque du FPR-Inkotanyi le 1 octobre 1990, la population Hutu a été massacrée systématiquement par l'APR, branche armée de la rébellion. Après le génocide baptisé « *des Tutsi* », ces militaires,

appuyés par ceux qu'on surnommait les « *cadets* », agents à tout faire du FPR, ont étendu ces actes génocidaires à travers tout le pays. Ils furent assistés également par quelques rescapés ainsi que par des rapatriés en provenance d'exil en Uganda, Burundi, Tanzanie, Congo (ex-Zaïre). Dans notre étude, nous nous sommes limités à la région du Bugesera peuplée des Tutsi naguère victimes des troubles post-indépendances dans les années 60²⁷.

²⁷ Voir l'enquête réalisée par Mme Maryline HERMANS de l'Université de Rotterdam (Pays-Bas) sur les massacres commis par les éléments de l'APR dans la commune de Ngenda (préfecture de Kigali-rural)

3.2. PLANIFICATION DU GENOCIDE DES HUTU EN RDC.

AVANT D'ATTAQUER LES HUTUS EN RDC KAGAME LUI-MEME A REUNI SES COMMANDANTS DANS LA FORET DU CONGO.



Concernant particulièrement la RDC (ex-Zaire), l'une des preuves d'un plan à l'encontre des réfugiés Hutu en RDC qui s'est concrétisé par les massacres systématiques et généralisés est sans conteste la lettre, que Paul KAGAME, alors Vice-président du Rwanda et Ministre de la Défense, a adressée à Jean Baptiste BAGAZA, Tutsi, ancien Président du Burundi, le 10 octobre 1994. On y lit :

«Soyez assurés que notre plan se poursuivra comme nous l'avons arrêté lors de notre dernière réunion à Kampala. La semaine dernière j'ai communiqué avec notre grand frère Yoweri MUSEVENI et avons décidé de porter quelques modifications sur le plan. En effet, comme vous l'avez constaté, la prise de Kigali a vite provoqué la panique chez les Hutu qui ont pris la route vers Goma et Bukavu. Nous avons trouvé que la présence d'un grand nombre de réfugiés rwandais à Goma et surtout de la Communauté internationale peut faire échouer notre plan au Zaïre. Nous ne pourrions nous occuper du Zaïre qu'après le retour de ces Hutus. Tous les moyens ont été engagés pour qu'ils reviennent le plus rapidement possible. Toutefois, nos services de renseignements externes continuent de sillonner l'est du Zaïre et

*nos collaborateurs belges, britanniques et américains le reste du Zaïre... Le plan pour le Burundi doit être exécuté le plus tôt possible avant que les Hutus du Rwanda s'organisent*²⁸».

Cette idéologie manifestement génocidaire en ce qu'elle cible ouvertement un groupe ethnique en tant que tel, s'est concrétisée dans un plan machiavélique d'exterminer la plus grande partie possible de la population Hutu aussi bien au Rwanda qu'en République Démocratique du Congo (RDC) et des Tutsi qui n'auraient pas adhéré audit plan.

La date du 1^{er} octobre 1990 restera à jamais gravée dans la mémoire des Rwandais, car, alors qu'ils commençaient à goûter les plaisirs d'une paix et d'un développement cités en exemple dans le concert des nations, Fred RWIGEMA dit GISA, Général ougandais d'origine rwandaise, Vice-ministre de la Défense du Président Yoweri Kaguta MUSEVENI et Chef d'Etat-major adjoint de la NRA ou National Resistance Army du même Président MUSEVENI, a lancé une attaque sur notre pays, le Rwanda, à partir du poste frontalier de Kagitumba, une guerre planifiée depuis longtemps et que rien ne pouvait logiquement justifier. Immédiatement après la mort de ce général, le Président MUSEVENI l'a remplacé par son chef des services de renseignements militaires en la personne de Paul KAGAME, tristement connu en Ouganda pour le sang des Ougandais qu'il a gratuitement répandu²⁹ sous la supervision de son mentor de toujours, Yoweri MUSEVENI. C'est sous la conduite de ce dernier que la guerre imposée au Rwanda s'étendra sur tout le territoire rwandais et au-delà de ses frontières jusqu'à Matadi sur la rive atlantique après la traversée du grand Zaïre (aujourd'hui RDC). Sur cette avancée meurtrière, la consigne donnée à son armée était l'extermination³⁰.

La publication du rapport sur les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises contre les réfugiés rwandais d'ethnie Hutu et contre les Hutu congolais en République Démocratique du Congo nous fait espérer que des enquêtes similaires ne tarderont pas de s'effectuer sur le sol rwandais, afin que tous les crimes commis par les uns et les autres entre le 1^{er} octobre 1990 et le 1^{er} octobre 2010 soient même reconnus et punis de la façon la plus acceptable par tous.

²⁸ Document R0002905 du TPIR- Lettre de Paul KAGAME à BAGAZA.

²⁹ Voir massacres du FPR en Ouganda- ULIMO-13.10.1994

³⁰ Le Président Paul KAGAME dans une conférence de presse donnée le 20 avril 2007 à Murambi (Gikongoro) a affirmé : *«Je leur ai dit : « Vous votre mission est d'aller de l'avant, de poursuivre votre route, afin d'arriver à l'endroit où vous êtes envoyés. Celui qui voudra vous barrer la route qu'il soit armé de lances, de flèches, fusillez-le, et poursuivez votre route vers le lieu de votre mission».*



1997 RPF soldiers cutting a hutu woman's genitals after raping her in DRC in 1997

Juste à titre d'illustration, il serait en effet impensable que :

- les massacres systématiques et généralisés de la population Hutu de Byumba et Ruhengeri dès le début de la guerre, restent impunis³¹,
- le massacre de toute une population au marché à Muhura en avril 1994 par la propre main du Général Paul KAGAME qui reprochait à ses troupes d'hésiter à tirer dans la foule soit placé dans les oubliettes comme s'il s'agissait d'un fait divers,
- les assassinats sélectifs délibérément ciblés des élus locaux de la zone dite tampon, et dont le caractère démocratique de leur élection pourrait être attesté par les responsables du FPR, continuent d'être méconnus,
- l'ordre donné par le Général Paul KAGAME pour l'extermination de la population Hutu de la commune de Gikoro que KAGAME avait convoquée à Musha sur un terrain de football au mois de mai 1994 pour une prétendue réunion de sécurité ne soit pas puni,
- les assassinats massifs à travers les préfectures de Kibungo, Kigali rural, Gitarama et Butare dont certains ont été identifiés par le rapporteur du HCR, Robert GERSONY, soient ignorés,
- les assassinats sélectifs opérés aux stades de Kigali, de Byumba, ainsi qu'à différents endroits tels Karushya dans la commune de Giti où a été réuni et décimé le clergé catholique du diocèse de Byumba qui s'était réfugié au Petit Séminaire de Rwesero, de même que les assassinats de Nyarubuye et dans toute la commune de Rusumo³² ainsi que Gakurazo³³ où les évêques, les prêtres et les religieux et religieuses ont été sauvagement massacrés sur ordre explicite du Général KAGAME, soient classés sans suite,
- les massacres qui se sont déroulés en avril 1995 à Kibeho sous les yeux des Nations Unies et ailleurs à travers le pays depuis la prise du pouvoir par le FPR, restent impunis,
- les tueries de Kanama en préfecture de Gisenyi où les Hutu réfugiés ont été tués par suffocation dans une grotte que le FPR /APR a soigneusement fermée sur ordre de son chef restent ignorées, comme si une vie humaine n'en valait pas une autre³⁴.
- le massacre public du groupe Froduald KARAMIRA, deuxième Vice-président du MDR, suite à un simulacre de procès expéditif placé entièrement sous le contrôle du Général KAGAME, son FPR et son Ibuka tombe dans l'oubli collectif.

³¹ Voir à titre d'illustration le rapport de la Ligue Indépendante pour la Défense des Droits de l'Homme (LIDEL, ASBL).

³² Voir le document AFP/AA/1234/171056GMT MAY 94 selon lequel le FPR massacre et torture au Pont Rusumo d'après le HCR.

³³ Lire à ce sujet, notamment la lettre, datée de Goma le 2 août 1994, des prêtres diocésains du Rwanda réfugiés à Goma, au Très Saint Père, le Pape Jean Paul II.

³⁴ Voir le quotidien français «Libération» du 27 février 1996 sous le titre: Rwanda : Exécution massive de Hutu dans l'ombre du génocide des Tutsi par S. SMITH.

LES CADAVRES HUTU SONT EPARPIES DANS LES FORETS DE LA RDC.



4. CONCLUSION.

La duplicité de la communauté internationale dans la recherche de la vérité pour une justice équitable s'est spécialement manifestée lorsque le procureur du TPIR Carla Del PONTE a voulu émettre des actes d'accusation contre les membres du FPR qui se sont distingués dans l'extermination de la population Hutu. L'intervention de l'Américain Richard PROSPER et du Ministre Jack STRAUW au nom des gouvernements américain et britannique pour bloquer le processus de mise en accusation des membres du FPR montre à quel point le TPIR a œuvré sous injonctions de ces gouvernements.

Je n'ai jamais cessé de dénoncer le fait que le Tribunal Pénal International pour le Rwanda était inféodé au régime KAGAME qui le contrôle aussi bien dans la procédure des poursuites que dans celle des procès et des jugements par ses représentants à tous les niveaux et par des puissances occidentales interposées.

Il découle de ce constat fait notamment par la journaliste Florence HARTMANN, collaboratrice immédiate de Carla Del PONTE, que tous les procès de ce tribunal sont fallacieux, iniques et doivent être révisés. C'est un impératif car les condamnés de ce tribunal sont les personnes que KAGAME n'a pas pu exterminer au Rwanda, dans les camps de réfugiés ou dans les forêts du Congo. Le TPIR lui a servi d'outil d'anéantissement de ces rescapés.

La communauté internationale doit comprendre que la réconciliation des Rwandais, préalable à une paix durable et au développement, passera inévitablement par la reconnaissance de toutes les victimes de cette guerre d'agression ainsi que par une justice juste pour tous les enfants du Rwanda.

De mon côté, mon gouvernement a remis, en mains propres, au Procureur du TPIR, un certain nombre de preuves démontrant l'existence d'un génocide planifié de Hutu du Rwanda par Paul KAGAME et ses hommes.

Quant aux éléments de preuve sur cette planification du génocide des Hutu par Paul KAGAME, son armée et ses milices, ils ont été, comme je viens de le signaler, rassemblés par le gouvernement en exil que je dirigeais. Mon gouvernement les a transmis, en plusieurs étapes, déjà en 1995-1996, par l'intermédiaire de son avocat, Me Johan SCHEERS, au Procureur Sud-Africain Richard GOLDSTONE, du temps où le TPIR avait encore le même siège que le TPIY à La Haye aux Pays-Bas.

Ce volumineux dossier comprend trois parties, à savoir :

-un rapport de près de deux cents pages, daté d'octobre 1994, intitulé «*informations aux fins des poursuites judiciaires des crimes de droit international commis par le FPR*»³⁵, dossier transmis par le Ministre de la Justice en exil, Me Stanislas MBONAMPEKA, en date du 3 juin 1995 ;

³⁵ Informations aux fins des poursuites judiciaires des crimes de droit international commis par le FPR.

-un dossier, de pratiquement la même épaisseur que le précédent, daté de décembre 1994 et transmis peu de temps après ce premier et qui reprend en détails, de façon nominative, aussi bien la liste des victimes que celle des présumés responsables de ces crimes ainsi que les dates et les lieux où ils ont été commis ;

-un double rapport, publié en juillet 1995, sur d'une part, les enquêtes menées par mon gouvernement sur l'existence effective des brigades armées du FPR disséminées un peu partout dans le pays avant avril 1994 et qui sont en partie responsables des crimes qu'on impute aux Interahamwe ; et d'autre part, la preuve, après enquête, de l'existence des fosses creusées avant avril 1994 afin d'y enterrer tous les cadavres imputables au FPR, d'après les consignes données à ses partisans³⁶.

En effet, j'ai assisté à deux génocides parallèles, en même temps et pratiquement sur le même espace. Or, s'il m'a été très facile d'imputer directement le génocide des Hutu à Paul KAGAME, à son armée et à ses milices, son rôle dans la planification et dans l'exécution de celui des Tutsi fut plus ardu à prouver. Il fallait pour cela que je parvienne à établir la relation directe entre les Interahamwe et le FPR-Inkotanyi, comme je l'ai montré ci-avant. J'en suis même arrivé à me demander si l'extermination, en tout ou en partie, de la population Twa, constatée au cours de la période en question n'est pas aussi un génocide oublié.

Ainsi donc, depuis 1995, date de sa création, le TPIR s'emploie sans réserve aucune au harcèlement politico-judiciaire d'une partie de la population rwandaise. Certaines condamnations injustes prononcées par ce tribunal des vainqueurs sont basées soit sur des éléments de preuves manifestement inventés, soit sur des émotions nourries par un matraquage médiatique savamment orchestré, soit tout simplement sur une politique délibérée d'anéantissement de l'élite Hutu.

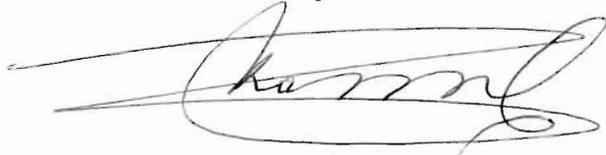
Dans le même temps, ce même TPIR exonère de toute poursuite les idéologues, les auteurs, les planificateurs et les financiers du génocide qui continue d'être un fonds de commerce sciemment et délibérément mis en place pour le seul profit du Général KAGAME, son FPR et ses sponsors. Ce TPIR, qui dispose de toutes les preuves déclaratives, documentaires et audiovisuelles contre les membres du régime qu'il sert depuis seize ans, s'acharne sans relâche sur les éléments de l'ancien régime qu'il condamne pour la plus part sans preuve, ou sur la base des éléments de preuve fabriqués sur son encadrement ou ses instructions.

Le moment est enfin arrivé où doivent cesser supercheries, intrigues et mensonges. Il est maintenant temps que le Général Paul KAGAME et ses acolytes soient arrêtés et traduits en justice devant les juges indépendants et impartiaux. Il faut que les condamnations injustes prononcées par le TPIR soient annulées. C'est là le seul prix à payer pour réconcilier le peuple rwandais meurtri et brisé par une idéologie génocidaire animée par KAGAME et son FPR sous les regards complices de ses sponsors.

³⁶ Voir le livre inédit de Valérie BEMERIKI : le drame rwandais vu par une journaliste rwandaise ; Bukavu, 1996.

GALILEE a été condamné à l'emprisonnement à vie en 1633 pour avoir soutenu la vérité mis au jour par COPERNIC un siècle plus tôt. Il a fallu trois siècles pour que ses juges reconnaissent leur erreur. Le TPIR et les Nations Unies n'ont aucune raison de devoir attendre aussi longtemps pour reconnaître qu'ils ont sciemment et délibérément induit le monde en erreur ; la vérité est à portée de leur main et n'attend que d'être proclamée.

Fait à Koulikoro, le 1^{er} Novembre 2011
Jean KAMBANDA
Premier Ministre du
Gouvernement Intérimaire
Du 9 avril au 17 juillet 1994

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kambanda', written over a horizontal line.